



Compte rendu de la CAPD du mardi 14 mars 2017

SNUipp-FSU 65

Présents :

- Pour l'administration : M Cosnard (IA), Mme Mercy, M Rey
- IEN : Mmes Dupinay et Péyrègne et Mrs Bégué, Puyo et Coignus
- SNUipp : Rosy Bergé-Sarthou, Sylvain Boisseau, Davis Castebrunet et Sylvette Le Moal
- SGEN : 2 titulaires (+ 2 suppléantes)

Ordre du jour :

- Liste d'aptitude directeurs d'école
- Congés formation
- Départ en formation CAPA-SH et DEPS
- Questions diverses

1. Déclaration liminaire SGEN CFTD
2. Déclaration liminaire SNUipp-FSU (document joint)

Réponse IA à la déclaration liminaire :

L'IA est d'accord avec notre déclaration et souhaite que la mixité soit présente à tous les niveaux, car c'est le gage d'une richesse importante dans la réflexion.

Il fait référence à une enquête sur le thème de l'encadrement dans les corps d'inspection et souligne le retrait net des femmes dans ces fonctions, alors qu'il n'y a aucune raison objective que la proportion soit aussi différente.

Cependant l'IA ne répond ni sur les bonifications demandées pour les PE au 11^{ème} échelon proches de la retraite, ni sur les temps partiels refusés sur certaines fonctions, ni sur les attaques des gouvernements successifs contre les retraites des femmes ni contre les congés liés aux maternités.

Fusion/transfert : Un candidat est un professionnel donc pas de discrimination. Cependant, comme les directeurs de maternelle sont le plus souvent des femmes, les hommes assumant plus généralement des directions d'écoles élémentaires, les transferts prévus des maternelles vers les élémentaires laissent la part belle aux directeurs. Sans compter qu'en creux, on pouvait comprendre que les directrices de maternelle étaient moins « capables » que les directeurs d'élémentaire d'assumer la charge d'une école primaire plus grande !!!

3. Liste d'Aptitude aux fonctions de directeur 2 classes et plus :

Durée de validité de 3 ans à compter de la rentrée 2017 soit jusqu'à septembre 2020

Sont inscrits sur la liste d'aptitude les 27 candidats suivants

Beyret Emilie	Martin Roche Mathieu
Boudali Rym	Misset Danielle
Brux Sylvie	Nade Alexandra
Casteb Brunet Séverine	Nardou Maryline
Couarraze Marie	Pauly Aurélie
Dabas Sophie	Peres Capomasi Géraldine
De Amaro Aurélie	Perissere Catherine
Delgado Julie	Quertaimont Régis
Der Ghali Suzy	Rieudebat Sylvie
Doyambehère Cécile	Stanislas Régine
Doyambehère Marc	Tristan Michel
Fourcade Cécile	Vallée Séverine
Gadrat Thibaut	Verdier Catherine
Lacoste Emilie	

19 candidats sont passés devant la commission d'entretien.

6 candidats n'ont pas été retenus après passage devant la Commission d'Entretien.

8 autres ont été inscrits sur Liste d'Aptitude sans entretien suite à intérim après avis favorable de l'IEN.

Les IEN de la commission d'entretien (Mme Peyrègne et Lavit) précisent qu'il est nécessaire de bien préparer cet entretien. Les ressources pour cette préparation sont sur Magistère. Elles rappellent qu'il est nécessaire d'acquérir une posture professionnelle qui tient compte de la Refondation de l'école. Les équipes des circonscriptions sont à la disposition des candidats pour les aider.

La typologie des questions était la même d'un candidat à l'autre, dans un souci d'équité.

Remarque du SNUipp : *Nous rappelons que les candidats ayant échoué doivent être aidés et soutenus par les équipes de circonscription afin de préparer leur nouvelle candidature, s'ils le souhaitent.*



Compte rendu de la CAPD du mardi 14 mars 2017

SNUipp-FSU 65

4. Demands de départ en congé formation :

Volume total demandé : 39 mois

Un volant de 30 mois est en moyenne accordé au département chaque année. A ce jour, l'IA n'a pas encore connaissance du volet qui lui sera attribué sur le département.

Continuité de la formation :

Toutes les demandes sont accordées, dans la mesure où tous les candidats ont été assidus à leur formation ou bien se présenteront à l'examen. Ce qui a pour conséquence l'utilisation des 2/3 du temps disponible.

Mobilité fonctionnelle dans la Fonction Publique

Deux demandes sont accordées à hauteur de 5 mois chacun.

Refus pour les autres car ça ne rentre pas dans un objectif d'utilité pour la l'éducation nationale ou la fonction publique.

L'IA fait relire la circulaire et indique que la répétition de la demande sur 3 ans ne constitue pas une obligation pour l'administration qui peut utiliser la notion de « nécessité de service ».

1er groupe : poursuite de formation (groupe prioritaire selon les critères départementaux) :

Classement	Nom / Prénom	Mois déjà accordés	Mois demandés	Mois accordés
1	LE GALL Sylvie	12	6	6
2	ROME Sandrine	4	1	1
3	BAUTE Emmanuelle	1,5	9	9
4	LOUBET Sandrine	7	5	5

2ème groupe : 1ère demande (seconde priorité : Mobilité fonctionnelle dans la fonction publique)

Classement	Nom / Prénom	Mois déjà accordés	Mois demandés	Mois accordés
1	COURREGES Pierre	8	1	0
2	BRAU ANTONY Christophe	0	12	0
3	MEUNIER François	0	10	5
4	DELION Estelle	0	3	0
5	TORNE JOUEN Emmanuel	0	10	0
6	SARRAUTE Anne	0	22	0
7	MARMIER Corinne	9	10	5

4

3ème groupe (hors priorités départementales : reconversion hors fonction publique)

Classement	Nom / Prénom	Mois déjà accordés	Mois demandés	Mois accordés
1	DESBROSSE Patrick	0	12	0
2	THOMAS Caroline	0	4	0

5. Demandes de départ en formations spécialisées CAPA-SH (CAPPEI) :

Sous réserve de confirmation de l'enveloppe attribuée au département, les candidats **en rouge** sont retenus pour partir en formation :

IEM Pédebidou va peut-être être réévalué : option C vers option D.

Compte-tenu du changement dans les modalités de formation (passage CAPA-SH à CAPPEI), les postulants vont être contactés individuellement par Mr Bégue pour leur expliquer les nouvelles modalités et qu'ils puissent faire leur choix en connaissance de cause.

Point RASED

Option G : 2 en formation cette année, donc équilibre pour la rentrée prochaine.

Option E : 4 en formation (dont 2 en formation Education Nationale).

Option D : 2 partent en formation

« Suivre une formation ne garantit pas de l'avoir » (Mr Bégué).

SEGPA : 5,5 vacants et 2 candidats.

Remarque du SNUipp : Le CAPPEI constitue une régression en termes de formation. Le temps de formation a été réduit de 400 heures à 300 heures et la philosophie de la formation a changé. L'inclusion devient l'axe central de la formation mettant de côté la notion de difficulté scolaire. Au niveau national le SNUIPP a fait évoluer le décret mais a voté contre au CSE considérant qu'il constituait une régression par rapport à la formation antérieure.

CAPA-SH option D :

Nom/Prénom	Formation
FERCHAUD Nancy	CNED
DELION Estelle	ESPE Toulouse
FOUIN Emmanuel	CNED / ESPE Toulouse
GARAT Fanny	CNED/ ESPE Toulouse

CAPA-SH option E : pas de besoin donc pas de candidat retenu

Nom/Prénom	Formation
BULLES Sandrine	CNED / ESPE
TORNE JOUEN Emmanuel	ESPE / CNED

CAPA-SH option G : pas de besoin donc pas de candidat retenu

Nom/Prénom	Formation
DUPLAN Hervé	ESPE
GONZALES MONTERO Muriel	ESPE
TORNE JOUEN Emmanuel	ESPE

CAPA-SH option F

Nom/Prénom	Formation
DO VALE Alexandra	ESPE / CNED
UBALDO Bruno	ESPE / CNED
MONTALS Cécile	ESPE / CNED

6. Questions diverses

- **Remplacement enseignants référents : 2 départs.**

Les enseignants partant à la retraite ont pris contact avec des collègues ayant une spécialisation.

- **Liste des candidats au CAFIPEMF**

Admissibles	Admis
COY Sandrine	AURIAU Sandrine
CLAUDE Chrystel	SERVAIS Claire
COURREGES Pierre	
GENTNER Sandrine	
LACRABERIE Sylvie	



Compte rendu de la CAPD du mardi 14 mars 2017

SNUipp-FSU 65

LOUPRET Sandrine	
MARTINEZ Anthony	
BRAGANCE Carole	

7

- **ULIS école : peut-on utiliser du temps d'animation pédagogique pour travailler sur la coordination pédagogique nécessaire pour ce dispositif ?**

L'Inspecteur d'Académie n'est pas favorable à l'utilisation du temps animation pédagogique pour l'organisation des ULIS.

***Remarque du SNUIPP :** Le temps institutionnel de coordination entre les coordonnateurs d'ULIS et les autres partenaires (en particuliers les enseignants qui incluent les élèves dans leur classe) est **LARGEMENT** insuffisant. Le SNUIPP rappelle qu'une candidate au CAPASH a abandonné sa formation en invoquant cette raison parmi d'autres. M Bégué reconnaît ce manque de temps.*

- **Liste des demandes de départ en retraite**

ALDAITZ GARGES Bernadette
BANNERMAN Claire
BENITEZ Claude
BERNARDEAU Dominique
BILHERE DIEUZEIDE Nadine
BRUNET LASSARRETTE Brigitte
BRUNET Pierre
CHANEAC Claudine
CORNEILLE Maryse
DEVIC Monique
GAILHANOU Frédérique
GALLEGO Claudine

GAUTHIER Laurent
LASSERRE Erick
LE ROUX Annie
LOUBEFOSSE Arlette
MAZUREK Sylvie
MOREAU Christian
PREAU Michel
PUJOL Jocelyne
REMY PEYROT Noëlle
SODIGNE Fabienne
VIDAL Anne

- **Prise en compte lors d'une fusion du statut de chargé d'école :** L'IA répond que non (cf capd 2/02). Lors d'une fusion le chargé d'école n'est pas considéré comme directeur et donc n'entre pas en compétition avec l'autre directeur.
- **Passage à la hors classe.**

Date retenue : 31/08/2016. Note retenue le PPCR n'entre pas encore en application.

Echelon détenu au 31/08/2017 X 2

- **Temps partiels sur autorisation**



Compte rendu de la CAPD du mardi 14 mars 2017

SNUipp-FSU 65

Etant donné le nombre très faible de PES attendus à la rentrée 2017, l'IA indique qu'il ne pourra accorder aucun TP sur autorisation.

L'IA indique que le choix est délicat : soit il accorde les TP sur autorisation et doit faire appel à des contractuels à la rentrée au risque de représailles de la part des organisations syndicales, soit il les refuse tous.

L'IA invite les syndicats à inciter les collègues qui se trouvent dans une situation délicate à se manifester rapidement. 8

Si on ne démarre pas l'année en surnombre, on passe en mars en négatif, malgré les remplacements.

L'IA préfère prendre une position dure (mais équitable) plutôt que d'être en difficulté à la rentrée.

Le SNUIPP refuse ce chantage en prenant les organisations syndicales à partie sur l'embauche de contractuels. Nous indiquons à l'IA qu'il doit respecter les droits du personnel à temps partiel !

L'embauche de contractuels qui en serait la conséquence sera un nouveau combat à mener ! Nous avons l'habitude !

- **PEMF**

L'IA se conformera à l'arrêté rectoral qui peut prévoir 0.33 de décharge, avec comme conséquence une suppression de poste PEMF. Il souligne qu'il n'y aura pas de tension chez les PEMF à la rentrée prochaine car le nombre de PES sera moins important.

L'IA souligne que le rapport temps PEMF/stagiaire est en conformité avec le pourcentage académique et même légèrement supérieur.

- **Allègement de service**

La liste demandée sera remise aux organisations syndicales dès qu'elles seront connues.

- **Postes adaptés**

Le nombre de PACD est limité. Il assure les organisations syndicales d'un regard bienveillant mais la priorité est donnée aux personnels ayant des problèmes de santé.

L'IA explique que cette problématique correspond à l'axe 3 du projet académique mais que les possibilités sont réduites.

Commentaire du SNUIPP : Qu'il est intéressant de nous rappeler les axes du projet académique quand rien n'est mis en place pour les appliquer ! C'est peut-être la raison pour laquelle plus personnes (sauf quelques rares individus isolés) s'intéressent aux projets académiques !

- **Mouvements des psychologues scolaires**



Compte rendu de la CAPD du mardi 14 mars 2017

SNUipp-FSU 65

Pas de réponse précise, car le cadrage est en cours. La réponse est différée plus tard.

Les psychologues scolaires ne désirant pas assurer de fonction de psychologues scolaires à la rentrée prochaine doivent participer au mouvement.

- **Question du financement des outils/bilan des psychologues scolaires**

L'IA s'engage à poser la question à la représentante des maires du département.

Il précise que la MDPH n'a pas le droit de notifier un outil particulier. Il est certain de gagner s'il saisit le TA.

Dans le cas de certains dossiers d'orientation, il est nécessaire de fournir un bilan psychométrique.

Comment faire alors que les psychologues scolaires ne sont pas outillés correctement ?

Le SNUIPP souligne encore une fois l'inégalité entre les conseiller d'orientation psychologues du second degré qui possèdent déjà cet outil et les psychologues du premier degré obligés de faire la quête auprès des municipalités.

Nous attendons encore une fois une action forte pour le personnel auprès de la représentante des maires du département et non pas une simple question !

- **Postes de direction SEGPA Vic en Bigorre**

Pas de poste prévu mais l'IA accompagne cette création de poste ;

Remarque du SNUIPP : Accompagner est une chose, exiger avec fermeté un poste de direction comme l'indique les textes en est une autre !

- **Contrat services civiques dans le premier degré**

Il y en a dans 2 ou 3 écoles qui ont répondues à la campagne.

Le SNUIPP exige que les directeurs soient accompagnés, aidés, pilotés pour bénéficier de cette présence humaine dans les écoles dont les fonctions sont :

- accompagnement des élèves
- aides aux devoirs

- **Indemnités de stage PES**

2,5 jours de participation à l'ESPE par semaine x 36 semaines = 90 jours.

Il faut faire un choix entre l'**indemnité de stage (2014)** ou les **frais de stage (2006)**

Dans l'indemnité de stage l'administration calcule les frais de déplacement sans y ajouter les frais de restauration ce qui réduit considérablement le montant !



Compte rendu de la CAPD du mardi 14 mars 2017

SNUipp-FSU 65

Le SNUIPP conteste ce mode de calcul. Il propose à l'administration le calculateur proposé par le SNUIPP national qui applique à la lettre le décret de 2006 de calcul des indemnités de stage.

- **Devenir des contrats aidés :**

L'IA souligne que la rectrice a mis à disposition 500 contrats aidés pour notre académie.

Commentaire du SNUIPP : Nous espérons que ces contrats aidés seront affectés prioritairement dans le 1^{er} degré. En effet c'est dans les écoles primaires qu'il faut des moyens humains pour aider et accompagner les personnels.